

**UNIVERSITÉ DE TOULON**  
**DIRECTION DE LA FORMATION TOUT AU LONG DE LA VIE ET DU DÉVELOPPEMENT DES RESSOURCES PROPRES**

**REGLEMENT DES ETUDES 2018 - 2023**

**DIPLÔME D'UNIVERSITÉ CONTRATS PUBLICS ET CONCURRENCE**  
**Année universitaire 2020 / 2021**

**1- ORGANISATION GENERALE**

**1-1 Conditions d'accès à la formation**

L'autorisation d'inscription au diplôme d'Université « Contrats publics et concurrence » est délivrée par une commission d'accès au diplôme après examen du dossier.

**1-2 Composition des enseignements**

Le DU « Contrats publics et concurrence » est composé de deux unités d'enseignements et d'une série de conférences d'actualité (cf. annexe ci-après).

**1-3 Assiduité**

L'assiduité en cours est obligatoire. Néanmoins sur justification de l'impossibilité d'assister, le responsable du DU pourra dispenser de la présente à un cours déterminé.

Voir charte des examens de l'UTLN.

**1-4 Contrôle des connaissances**

Le contrôle des connaissances est organisé après vérification de l'identité de l'étudiant.  
Les sujets sont réalisés en concertation avec les responsables de la formation et l'équipe pédagogique.  
Le premier module sera sanctionné par une épreuve écrite portant sur le programme étudié.  
Le second module sera sanctionné par une épreuve écrite portant sur le programme étudié.  
L'ensemble du programme de l'année, regroupant les deux modules et les conférences d'actualité, fera l'objet d'un exposé-discussion en fin d'année devant un jury.  
Chaque note est affectée d'un coefficient de 1.

**1-5 Dispositif spécial applicable en cas d'aggravation de la crise sanitaire liée à l'épidémie de Covid-19**

Les modalités de contrôles de connaissances sont susceptibles d'être modifiés durant la période prévue dans le calendrier universitaire en raison de l'évolution de la crise sanitaires et des mesures réglementaires. Pour y faire face, les modalités de contrôle des connaissances pourront être organisées entièrement à distance.

Ce dispositif s'applique par dérogation aux règles de droit commun prévues dans le présent règlement.

**1-6 Délivrance du diplôme**

Le diplôme ne pourra être délivré qu'après obtention d'une note globale supérieure à 10/20 après addition des notes coefficientées obtenues pour chaque module et pour l'exposé-discussion, soit 30/60.

### **1-7 Mentions**

Attribuées au Diplôme dans les conditions suivantes, en notant **M** la moyenne générale :

10 = M < 12 : passable.

14 = M < 16 : bien.

12 = M < 14 : assez bien.

16 = M : très bien

### **1-8 Conservation du bénéfice des notes**

En cas d'interruption momentanée du cursus, les notes obtenues sont maintenues pendant une année universitaire. Cette durée peut être prolongée par le responsable du Diplôme d'Université sur demande justifiée de l'étudiant.

## **2 - VALIDATION DES ACQUIS DE L'EXPERIENCE**

Les candidats possédant une expérience professionnelle ou personnelle en rapport avec le Diplôme, peuvent constituer un dossier de VAE ou de VES dans le cadre réglementaire national défini par les textes suivants :

Décret n° 2002-529 du 16/04/2002 relatif à la Validation des Etudes Supérieures

Décret n° 2002-590 du 24/04/2002 relatif à la Validation des Acquis de l'Expérience

Décret n° 85-906 du 23/08/1985 relatif à la Validation des Acquis Professionnels

La Validation obtenue pour un Diplôme à recrutement limité autorise le candidat à participer aux entretiens de recrutement.

UFR	DIRECTION LA FORMATION TOUT AU LONG DE LA VIE ET DRP
Champ disciplinaire	Sociétés, Langues, Territoires
Domaine(s) de formation	Droit, économie, gestion
Intitulé du diplôme	DIPLÔME D'UNIVERSITÉ CONTRATS PUBLICS & CONCURRENCE
Parcours	
Année du diplôme	Diplôme d'Université
Effectifs du diplôme	7 stagiaires
Responsables pédagogiques	M MARQUESINI / M LE QUINIO
Secrétaire pédagogique	Audrey FISSON
Année universitaire 2020-2021	

CODES	MATIÈRES	ECTS	Coef.	CM	TP	MCC	NBR GRPES	Heures étudiant / semestre	HEDT avec coef mut.	TOTAL HEDT / année
<b>UE</b>	<b>UE1 : Généralités - Module 1</b>	<b>0</b>	<b>1</b>		<b>48</b>	<b>CT Écrit</b>				<b>48</b>
ECUE	<b>Typologie des contrats administratifs :</b>					ENS	1			
ECUE	Marchés publics				4	ENS	1			4
ECUE	Délégations de service publics				4	ENS	1			4
ECUE	Subventions				4	ENS	1			4
ECUE	Autres contrats				4	ENS	1			4
ECUE	<b>Étapes de l'achat public :</b>					ENS	1			
ECUE	Détermination des besoins				4	ENS	1			4
ECUE	Dématérialisation des procédures				4	ENS	1			4
ECUE	Publicité				4	ENS	1			4
ECUE	Candidatures				4	ENS	1			4
ECUE	Offres				4	ENS	1			4
ECUE	Formation				4	ENS	1			4
ECUE	Négociation				4	ENS	1			4
ECUE	Rédaction				4	ENS	1			4
	<b>UE 2 : Approfondissement - Module 2</b>	<b>0</b>	<b>1</b>		<b>40</b>	<b>CT Écrit</b>				<b>40</b>
ECUE	Actualité du droit de l'Union européenne				4	ENS	1			4
ECUE	Achat et eau/assainissement				4	ENS	1			4
ECUE	Achat et énergie				4	ENS	1			4
ECUE	Achat et développement durable				4	ENS	1			4
ECUE	Achat et informatique				4	ENS	1			4
ECUE	Contrats et aménagement				4	ENS	1			4
ECUE	Contrats et domanialité				4	ENS	1			4
ECUE	Contrats et finances publiques				4	ENS	1			4
ECUE	Contrats et tourisme				4	ENS	1			4
ECUE	Contrats et travaux				4	ENS	1			4
	<b>UE 3 Conférences – Exposé oral</b>	<b>0</b>	<b>1</b>		<b>8</b>	<b>CT Oral</b>				<b>8</b>
ECUE	Conférences d'actualités				8	ENS	1			8

Total heures semestre 1 / étudiants	
Total heures semestre 2 / étudiants	
s/total heures année / étudiants	
<b>Total heures année / étudiants</b>	<b>96</b>

HEDT sem1	
HEDT sem2	
<b>HEDT s/Total</b>	<b>96</b>
<b>HEDT TOTAL</b>	<b>96</b>

(\*) Statuts